Accidents scolaires

CONDUITE A TENIR

Prendre toutes les mesures utiles afin de s'assurer que les victimes et leurs parents soient aidés et soutenus, particulièrement lors d'événements graves.
Importance des premiers soins, soutien aux parents, prendre des nouvelles...

Une circulaire ministérielle

LA DÉCLARATION D'ACCIDENT

QUAND?

- Blessure entraînant un avis médical
- Éventuellement bris de lunettes, matériel médical...

COMMENT?

- Modèle de déclaration: ici
- Rédigée par le directeur

A QUI?

- A l'IEN dans les 48h
- Aux familles sur demande
- Aux assurances après autorisation des familles

DUREE?

- Conservation des documents: 10 ans

CONSEILS AUX FAMILLES

Enfant victime

- Recueil renseignements
- Certificat médecin
- Déclaration assureur

Enfant auteur

- Déclaration assureur
- Si 2 assurances, informer les 2.

DES RESSOURCES

- Dossier complet accidents scolaires sur le site de l'Autonome de Solidarité
- Article blog des directeurs "accidents scolaires": ici
- Article "santé à l'école" du blog: notamment fiche 5 (protocole d'urgence) et fiche 7 (conduite à tenir).